

NOM	Prénom	Date de naissance	Etablissement fréquenté	Classe

Protection des données personnelles : les informations recueillies par le Service d'Accueil Scolaire font l'objet d'un traitement destiné à la gestion des demandes de dérogation qui seront examinées par la Commission ad hoc. Elles sont réservées à l'usage de la Ville. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Hôtel de Ville de Hettange-Grande, 8, place de la Mairie 57330 Hettange-Grande.

Motifs précis de la demande : (à compléter par les parents)

Date : _____ Signature des responsables Parent 1 (et) Parent 2
(ou)

Joindre obligatoirement les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription scolaire dûment complété***
- Document relatif à l'état-civil de l'enfant (acte de naissance ou livret de famille)***
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz ou autre, bail)***
- Carnet de vaccination de l'enfant***
- La décision du juge en cas de divorce ou de séparation fixant la résidence de l'enfant***
- Selon le motif : exemple : garde de l'enfant***
 - {Attestation d'emploi des responsables légaux***
 - {Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde et justificatif de son domicile***

ENFANTS HETTANGEOIS

1° Décision de Monsieur le Maire de Hettange-Grande

Date et signature :

Favorable

Défavorable

ENFANTS NON HETTANGEOIS

Cette demande dûment complétée doit recueillir l'avis des autorités dans l'ordre indiqué, avant d'être adressée à la ville de Hettange-Grande

1° Cachet et avis du Directeur ou de la Directrice de l'école que devrait fréquenter l'enfant

Date et signature :

Favorable

Défavorable

2° Cachet et avis du Maire de la commune d'origine
ou du **Président** (dans le cas d'un regroupement de communes)

Date et signature :

Favorable

Défavorable

3° Décision de Monsieur le Maire de Hettange-Grande

Date et signature :

Favorable

Défavorable

Renseignements complémentaires obligatoires :

Organisation par la commune de résidence ou le syndicat de communes d'un service de :

- restauration :
- garde périscolaire :

Ces prestations sont-elles destinées à tous les enfants, sans restriction d'âge ?

- oui :
- non :

N.B. Les dossiers seront examinés par une commission et les décisions seront notifiées aux familles courant du mois de mai 2023 **par courrier.**

En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées.

Les dossiers retournés après le **01 avril 2023** seront étudiés au début du mois de septembre.